

Programme de la formation

Version du 12/05/2021

Formation Trésoriers - animateurs

Dates : 25 et 26 mai 2021

Lieu : Jeunes Agriculteurs (14 rue le Boétie – 75008 Paris) [Accès](#)

Public visé :

- Trésorier de la structure JA
- Animateur.trices de la structure JA

Pré requis :

- Pour les animatrices : être en poste depuis au moins 3 mois
- Pour les trésoriers : pas de pré requis

Moyens utilisés et modalité d'évaluation :

- Outils pédagogiques : Diaporama, tables rondes
- Matériel : Ordinateur portable + Vidéoprojecteur + Écran + Documents
- Évaluation des acquis des stagiaires : Quiz en fin de formation

Durée et horaires de la formation : 14h00 (+ temps de repas)

- 25 mai : de 10h00 à 18h00
- 26 mai : de 9h00 à 17h00

Modalités d'inscription : [Inscription ICI](#) (deadline : 13/05/2021)

- Nombre maximum de stagiaires : 20
- Nombre minimum de stagiaires : 12

Coût de la formation par stagiaire :

- Élus JA : 280€ (prise en charge VIVEA)
- Salariés JA : 100 € (prise en charge OCAPIAT)

Responsable du stage : Davide Knecht, conseiller formation JA

Formateur : Aurélien Weg-Mueller, comptable pour la structure JA

Objectif pédagogique : Acquérir une base comptable et financière, avec une sensibilisation sur l'utilité des procédures de contrôle interne.

Contact : Informations et réclamations

llecocq@jeunes-agriculteurs.fr

dknecht@jeunes-agriculteurs.fr



Organisme de Formation Jeunes Agriculteurs National
14 rue la Boétie - 75008 Paris

Enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11 75 50809 75 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE)

Accessibilité : [Accès](#)

Les locaux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, pour tout autre type de handicap, une adaptation est possible. Nous contacter.

Programme :

1^{ère} journée

De 9h00 à 13h00 : 1^{er} module

Objectifs pédagogiques : Appréhender les aspects réglementaires et juridiques : cadre juridique et obligations légales

Contenus :

- a. Définition du syndicat : Loi 21/03/1884
- b. Le rattachement à la loi 1901 pour les obligations comptables
- c. Quelles sont les obligations comptables ?
 - i. Tenue de comptabilité
 - ii. Définition des ressources
 - iii. Obligations de publication des comptes
- d. Obligations légales et obligations statutaires
- e. Notion de lucrativité
- f. Présentation d'un planning de clôture des comptes

De 13h00 à 14h00 : pause déjeuner

De 14h00 à 17h00 : 2^{ème} module

Objectif pédagogique : Définir la mission du trésorier

Contenus :

- a. Rôle et responsabilité du trésorier
- b. Présentation du rôle des différents acteurs chez JA
 - i. Le comptable
 - ii. L'expert-comptable (AS / CERFRANCE / autres cabinets)
 - iii. Le commissaire aux comptes
- c. Trésorier VS comptable
- d. Focus sur l'importance du contrôle interne et le rôle du trésorier et de l'animateur
 - i. Présentation du guide de contrôle interne
 - ii. Importance de retour d'information et d'avoir une comptabilité régulière
 - iii. Réflexion sur les logiciels comptables.
- e. Présentation de la comptabilité générale
 - i. Les états de synthèses
 - ii. L'importance de la bonne application du PCG JA avec une explication sur les comptes combinés

2^{ème} journée

De 9h00 à 16h00 : 3^{ème} module

Objectifs pédagogiques : Découvrir les outils à disposition du trésorier, de l'animateur et du syndicat

Contenus :

- a. Les procédures internes
- b. Le PCG JA
- c. Les états de synthèses (Bilan / Compte de résultat et Annexes)
- d. La comptabilité analytique (non encore appliquée)
- e. Les états budgétaires (non réalisés)
- f. Le projet de guide administratif (en cours de développement ?)

De 16h00 à 17h00 : 4^{ème} module

Quiz d'évaluation des acquis